

Afin de vivre le mieux possible tous ensemble, certaines règles sont à respecter. Si nous faisons tous un effort, la vie à l'école sera plus simple et plus agréable.

Tout d'abord, il est important d'utiliser les principes de politesse : **Bonjour, merci, s'il vous plaît, au revoir, pardon.**

Le mot-clé qui doit caractériser notre comportement est le **RESPECT** :

- Je suis poli(e) envers tous les adultes et les enfants de l'école.
- Je respecte les locaux, mis à ma disposition.
- Je suis ponctuel(le) dans les horaires (8h25 et 13h25).
- Je respecte les différentes chartes (Classe, temps de récré, temps de midi, garderies).

❖ **Le respect des toilettes**

- Je me rends aux toilettes sans courir.
- Je ne reste pas inutilement dans les toilettes et je tire la chasse.
- Je me lave les mains en utilisant **un peu** de savon et jette le papier essuie-mains dans la poubelle, pas à côté.

❖ **Le respect dans les couloirs :**

- Je marche et je me déplace calmement dans les couloirs.
- Durant la récréation, je dois être dans la cour.

❖ **Le respect dans la cour**

- Je respecte les zones dessinées au sol et leurs horaires d'occupation.
- Je n'apporte ni bonbon, ni sucette, ni chewing-gum, ni berlingot dans l'Etablissement.
- Je quitte la cour de récréation avec autorisation d'un adulte. (Récupérer une balle)
- Je ne dis pas de gros mots et je ne fais pas de gestes violents.
- Je ne jette rien à travers les treillis du terrain de football.
- Lorsqu'il pleut, je reste sous le préau, sans courir.
- Je me mets en rang dès que ça sonne et je rentre avec mon enseignant à la 2^{ème} sonnerie.

❖ Le respect à la garderie

- Je suis poli(e) avec les accueillantes et les autres enfants.
- Je pose mon cartable le long du mur.
- Je reste dehors jusqu'à la collation.
- Après la collation, je joue dans la grande cour uniquement.
- Je place mon manteau au porte-manteau.
- Je range mon jeu avant de partir.
- Je respecte le matériel.
- Je demande pour aller aux toilettes.

❖ Le respect au réfectoire

- Dès la sonnerie, je me mets en rang dans le calme pour descendre au réfectoire.
- Les moments passés au réfectoire se font dans le SILENCE.
- Je place mon manteau sur le dos de ma chaise et reste assis à table durant le repas.

❖ Divers

- Si j'arrive à l'école avant 8h00, je me rends à la garderie, accompagné par mes parents ou seul (en fonction de l'âge). Je ne suis pas autorisé à rester sur le parking ou dans la cour.
- A 15h30, à la fin des cours, je rejoins calmement mes parents ou je me rends directement à la garderie. Je ne suis pas autorisé à attendre mes parents sur le parking.
- Je n'apporte à l'école ni objet, ni jeu de valeur, ni GSM.
- Le parterre d'arbustes n'est pas un endroit de jeu. Je veille à le respecter sans arracher de branches ou de feuilles.
- Je ne dérange pas madame la directrice si je ne suis pas autorisé(e) par un enseignant ou un surveillant à me rendre dans son bureau.

❖ Sanctions

Un système de sanctions est établi selon le tableau de la page suivante.

Si je commets un fait grave indiqué dans le diagramme page 6, j'atteins directement un palier et je suis sanctionné.e.

Ce document peut être complété par tous les intervenants de l'école.

Informations destinées particulièrement aux parents

- Il est interdit de fumer dans tous les lieux publics.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'école.
- Votre enfant doit être dans la cour à 8h25 et à 13h25.
- Le parking de devant (rue Croix-le-Maire) est réservé aux enseignants UNIQUEMENT, même pour déposer ou récupérer votre enfant. Si vous désirez le faire, le parking du côté de la piscine est sécurisé et spacieux.
- Pour respecter le travail en classe, **merci d'attendre vos enfants aux grilles et non dans la cour. Si vous souhaitez rencontrer un enseignant, merci de prendre rendez-vous via le journal de classe.**
- La direction et les enseignants s'accordent le droit d'interdire l'utilisation de « jeux à la mode » : cartes Pokemon, toupie...
- Le journal de classe doit être consulté chaque jour.
- Toute absence doit être renseignée par un appel à la direction avant 9h et, ensuite, par un justificatif à remettre au titulaire via le formulaire distribué à votre enfant en début d'année.
- A partir de 3 jours d'absence un certificat médical est nécessaire (M3 à P6).
- Les repas qui ne sont pas décommandés par téléphone avant 9h seront facturés, même si l'enfant est absent.
- Votre enfant ne peut amener aucun objet de valeur à l'école. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de casse.
- Lors d'un conflit entre élèves, les parents ne peuvent interpellier, voire menacer un enfant.
- Si votre enfant se sent en difficulté dans sa relation avec un condisciple, contactez les enseignants et/ou la direction.
- Le Pouvoir Organisateur ou la directrice de l'école se réserve le droit de porter plainte pour tout propos diffamatoire sur les réseaux sociaux, que ce soit envers un membre du personnel (enseignant ou autre), envers les choix pédagogiques ou éducatifs mis en place par l'équipe.

Les enseignants et la direction de l'école LES SOURCES

Signature de l'élève et de ses parents :

	Date	Les faits	Signatures
1	.../.../...		
	.../.../...		
	.../.../...		

Sanction :

Contact avec les parents + sanction adaptée en fonction du cycle dans lequel se trouve l'enfant.

	Date	Les faits	Signatures
2	.../.../...		
	.../.../...		
	.../.../...		

Sanction :

Convocation des parents + retenue d'une heure + sanction adaptée en fonction du cycle dans lequel se trouve l'enfant.

	Date	Les faits	Signatures
3	.../.../...	=	
	.../.../...		
	.../.../...		

Sanction :

Convocation des parents + renvoi d'un jour + travail à réaliser le jour du renvoi adapté en fonction du cycle dans lequel se trouve l'enfant.

	Date	Les faits	Signatures des différents intervenants
4	.../.../...		
	.../.../...		
	.../.../...		

Sanction :

Convocation des parents + renvoi de 3 jours + travail à réaliser les jours de renvoi adapté en fonction du cycle dans lequel se trouve l'enfant.

Sanctions suivantes : Exclusion provisoire puis exclusion définitive.

Remarque : L'équipe éducative se réserve le droit de refuser la participation d'un enfant à des activités culturelles ou sportives (Excursion, séjour avec nuitée, ...)

